

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2020

---

## DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2907)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° 66

présenté par  
Mme Lorho

-----

#### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 18.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2019, le coût de l'immigration a approximativement atteint les « 6,57 Md€ en 2019, soit 1,41 % des dépenses brutes du budget général, en progression d'environ 48 % par rapport à 2012 », si l'on en croit la Cour des Comptes. Parallèlement, l'absence de mesures gouvernementales prises face à la croissance de l'immigration illégale laisse suggérer que le nombre de demandes quant à la perpétuation de ces allocations risque de coûter très cher aux Français.

Parce que la France connaît une crise économique sans précédent et entre en récession, il n'est pas souhaitable de prolonger le versement des allocations pour les demandeurs d'asile. C'est pourquoi cet alinéa est supprimé.